



Saisie suite à une liquidation judiciaire

Par **Zoo81**, le **23/04/2014** à **23:55**

Bonjour, j'ai une question sur ce qui peut être saisie avec un bien immobilier!!! Nous avons une entreprise jusqu'en décembre 2013!!!! Propriétaire de deux maisons (une que j'occupe et l'autre est louée). Je suis Actuellement en liquidation judiciaire, et on doit me saisir les deux maison vu les dettes et le crédit immobilier pas encore soldé !!! La question porte sur ma cuisine aménagée , j'aimerais savoir si lors de la visite de l'expert pour estimer le prix des maisons!!! Il prendra en considération la cuisine ou pas???? Car je dois commencer a chercher un logement!!! C déjà difficile sans travail!!! Alors si je dois ts acheter en plus????? Combien de temps me laisseront ils après la vente de la maison que j'occupe???? Merci pour vos réponses !!!! Cordialement [smile7]